

est accusée de passer des contrats avec ses clients et, par des moyens plus habiles qu'honnêtes, de casser ces contrats ou une partie de ces contrats, de manière à empocher l'argent de Pierre pour payer Paul et faire elle-même ses petits profits.

Nous tenons de bonne source que des poursuites doivent être intentées à cette Société par des personnes dont les contrats ont été annulés dans des conditions qui font supposer que l'annulation de ces contrats est un but visé, recherché et obtenu.

Comment d'ailleurs les sociétés ou compagnies de ce genre pourraient-elles payer un bonus énorme à leurs clients, si elles ne dépouillaient les uns pour bien garnir les autres? Ces sociétés n'ont pas plus trouvé la pierre philosophale qu'elles n'ont découvert le moyen de faire produire 100 pour cent dans des placements à l'argent de leurs clients.

Elles spéculent donc sur les contrats non continués et elles s'évertuent à en rendre caducs un aussi grand nombre que possible. C'est un commerce immoral que la loi devrait rendre impossible.

Les Associations de Commerçants se plaignent à juste raison de ces compagnies qui drainent l'argent des ouvriers et des employés.

L'épicier, le boucher, les marchands en général comptent être payés à la fin de la semaine ou du mois des avances de

marchandises qu'ils ont faites, mais leur malheureux débiteur a un contrat avec une des compagnies de drainage et s'ils ne font pas au jour et à l'heure indiqués leur versement hebdomadaire, toutes les sommes qu'ils ont versées antérieurement leur sont confisquées.

On fait attendre les fournisseurs et l'argent du travailleur s'en va dans les compagnies à contrats d'où il devra revenir un jour avec de gros intérêts... s'il n'arrive pas d'accroc en chemin.

Pendant que les marchands détailliers seront à Ottawa demandant l'abolition des timbres de commerce, ils agiraient sagement en entretenant les membres du gouvernement des compagnies et sociétés à contrats, de crédit, etc., cette autre plaie du commerce de détail.

FEDERATION DES COMMERCANTS DETAILLERS DE MONTREAL

Cette association a tenu une assemblée le 1er mars sous la présidence de M. J. O. Gareau.

Parmi les membres présents, nous avons remarqué: MM. les échevins J. D. Couture et N. Lapointe; MM. P. Daoust, président de l'Association des Epiciers; Jean Lamoureux, président de l'Association des Bouchers; A. S. Lavallée, président de l'Association des Marchands Détailliers de Chaussures; O. Lemire,

Armand Giroux, A. Rouleau, J. G. Watson, N. David, Alfred Leduc, Pierre Bédard, P. Bruneau, N. Chartrand, Ernest Lamy et J. A. Beaudry, secrétaire de la Fédération.

La dernière main a été mise aux préparatifs du voyage de la délégation à Ottawa qui devra avoir lieu le 9 mars.

Lecture fut donnée de la correspondance reçue au sujet de la campagne menée contre les Timbres de Commerce.

M. J. A. Beaudry fait ensuite rapport de son voyage à Toronto et informe la Fédération qu'elle peut compter sur l'appui du Board of Trade de Toronto et sur celui de toutes les associations de Marchands-Détailliers de la province de l'Ontario.

Et la séance est ajournée.

GUILDE DES EPICIERIS DE GROS DU DOMINION

Les Elections

A l'assemblée de la Guilde des Epiciers en gros, tenue le 23 du courant à Toronto: les délais apportés par les chemins de fer, quant à la liquidation des réclamations occasionnées par les manquants; et les conditions non satisfaisantes des facilités d'expédition offertes aux maisons expéditrices ont été discutés; ainsi que l'absence des facilités de transport par les bateaux à vapeur. M.

Les Thés Verts de Ceylan "Salada" sont louangés par tous ceux qui ont été habitués jusqu'ici à l'usage des Thés du Japon


Médaille
d'Or
St-Louis
1904.

.. Louangés pour leur "Arôme délicieux".

.. Louangés pour leur "Pureté Absolue".

.. Louangés pour la "Propreté de leur Fabrication".

.. Louangés pour leur "Usage Economique".

 Vendus en paquets cachetés seulement. Se détaillent à 25c., 30., 40c., 50c. et 60c la livre. Même forme que pour les Célèbres Thés Noirs de la marque "Salada."

Demandez les Prix du Gros
et des Échantillons.



"SALADA" TEA CO.,

MONTREAL.